

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le **29 SEP. 2016**

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat, intercommunalité

Le Préfet de l'Allier

à

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Circulaire n° **54** /2016

Madame, Monsieur les sous-préfets de Montluçon et
de Vichy
(en communication)

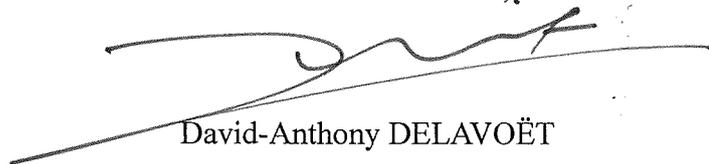
Objet : Délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2016 pour application en 2017.

Références : Note d'information NOR : INTB1625734N du 22 septembre 2016.

Une note d'information a été élaborée par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur. Elle a pour objet de présenter les nouveautés relatives aux conditions et aux délais dans lesquels doivent être prises, par les collectivités territoriales et leurs groupements, les principales délibérations en matière fiscale en cours de l'année pour une application l'année suivante.

Cette note d'information est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Allier dans la rubrique politiques publiques, relations avec les collectivités territoriales, fiscalité locale.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



David-Anthony DELAVOËT